

Image not found or type unknown



## Dettes d'entreprise et PACS

Par **lapsus**, le **21/04/2014** à **19:13**

Bonjour,

Je suis liée par un PACS depuis juillet 2007. Est-ce que je peux être redevable des dettes d'entreprise de mon partenaire de PACS ou non sachant qu'une modification de PACS pour séparation de bien à été réalisé en 2010 ? Comment celui-ci peut honorer sa dette si il n'a pas de ressources sachant que notre propriété (nous sommes propriétaires indivi) est liée par un acte d'insaisissabilité. Je vous remercie pour votre réponse.